

Paris, le 11 mai 2020

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, Avenue Duquesne  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint une enquête réalisée par la FFMKR du 20 au 24 avril 2020, à laquelle près de 11.000 kinésithérapeutes ont participé. Cette dernière nous permet de mieux appréhender la situation de ces professionnels, inquiets de l'avenir et de la viabilité économique de leurs cabinets, et percevant un manque de considération de la part de la tutelle.

**La FFMKR salue la position du Ministère et de la CNAM visant à accompagner financièrement les kinésithérapeutes durant cette crise.** En revanche, il paraît nécessaire de reconsidérer les conditions d'attribution des aides versées par l'assurance maladie au regard du statut d'exercice des kinésithérapeutes (titulaire, assistant-collaborateur ou remplaçant). En effet, chacun de ces maillons avec ses propres particularités a un rôle essentiel dans l'équilibre de la profession. La simplification du dispositif proposé s'appuie sur un taux moyen de charges pour la profession, qui ne correspond pas à la réalité de terrain, créant des iniquités majeures entre ces professionnels. Certains confrères, notamment les titulaires des cabinets, pourraient se retrouver très rapidement en grande difficulté économique. D'autres part, les remplaçants n'étant pas conventionnés, ils ne peuvent prétendre au dispositif d'aides.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la perception de manque de considération de la profession : le manque de moyens et de consignes claires pour assurer la continuité de leurs soins durant le confinement ; le manque d'EPI ; le refus d'accueillir les enfants des kinésithérapeutes dans les établissements scolaires et d'accueil de jeunes enfants, la profession ne figurant pas explicitement sur la fiche du ministère des solidarités et de la santé ; l'arrivée tardive du télésoin et plus récemment la mise en œuvre de « Contact-Covid », excluant de fait tout professionnel non-médecin du dispositif de repérage, pose questions sur la considération des autres professionnels de santé libéraux qui représentent plus de 300.000 sentinelles qui croiseront donc des millions de personnes chaque jour.

A la faveur de toutes ces constatations, les kinésithérapeutes libéraux se sentent déconsidérés et il conviendrait d'envoyer un signal fort afin de les revaloriser :

- Reconnaître les compétences des kinésithérapeutes et permettre leur intégration pleine et entière dans le système de santé français pour le bénéfice de la population quelques soient les circonstances ;
- Faire du kinésithérapeute un acteur reconnu dans le paysage de la santé en France aux côtés des médecins notamment dans le rôle de coordonnateur en EHPAD ;

- Permettre l'accès aux compétences reconnues et validées du kinésithérapeute dans le cadre d'une réelle coopération interprofessionnelle ;
- Repenser le rôle du kinésithérapeute tant dans le plan grand âge, que dans la prévention des risques de perte d'autonomie de la personne âgée ;
- Enfin, valoriser financièrement l'activité des kinésithérapeutes, notamment les actes à domicile, car c'est bien de la paupérisation de notre profession dont il est question aujourd'hui.

Il faut donc repenser, reconstruire la kinésithérapie sur un nouveau modèle à inventer. Ce modèle doit être tourné vers un acte à haute valeur ajoutée. Une revalorisation permettrait une augmentation de la durée de prise en soin, une diminution de la fréquence des soins, ce qui limiterait donc les possibilités de contamination et répondrait aux besoins dans cette période de pandémie.

Il y a une véritable nécessité de revalorisation tarifaire des actes de kinésithérapie, qui doivent être en adéquation avec l'adaptation de notre pratique au regard de la situation.

Ces mesures fortes permettraient d'apporter aux kinésithérapeutes la reconnaissance qu'ils méritent.

**Comme c'est le cas depuis le début de cette crise, la FFMKR sera à vos côtés pour vous soutenir dans la lutte contre le Covid-19, tout en permettant aux kinésithérapeutes d'y tenir toute leur place.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération la plus dévouée.



Sébastien Guérard

Président